

Conseil des ministres du 24 décembre 2010

LABEL ÉCOLOGIQUE EUROPÉEN

Adaptation de la loi portant création du Comité d'attribution du label écologique européen.

Sur proposition de M. Paul Magnette, ministre du Climat et de l'Énergie, le Conseil des ministres a approuvé un avant-projet de loi relatif au Comité d'attribution du label écologique européen.

L'avant-projet vise à adapter la loi du 14 juillet 1994 portant création du Comité d'attribution du label écologique européen, en y faisant référence au nouveau règlement européen CE 66/2010 (du Parlement européen et du Conseil du 25 novembre 2009 établissant le label écologique de l'UE) qui abroge l'ancien règlement CEE 880/92 (du Conseil du 23 mars 1992 concernant un système communautaire d'attribution de label écologique).

L'avant-projet contient également quelques modifications de nature législative, fixe les sanctions aux infractions en violation du règlement, et prévoit une base légale pour les contrôles. Il est transmis pour avis au Conseil d'État.